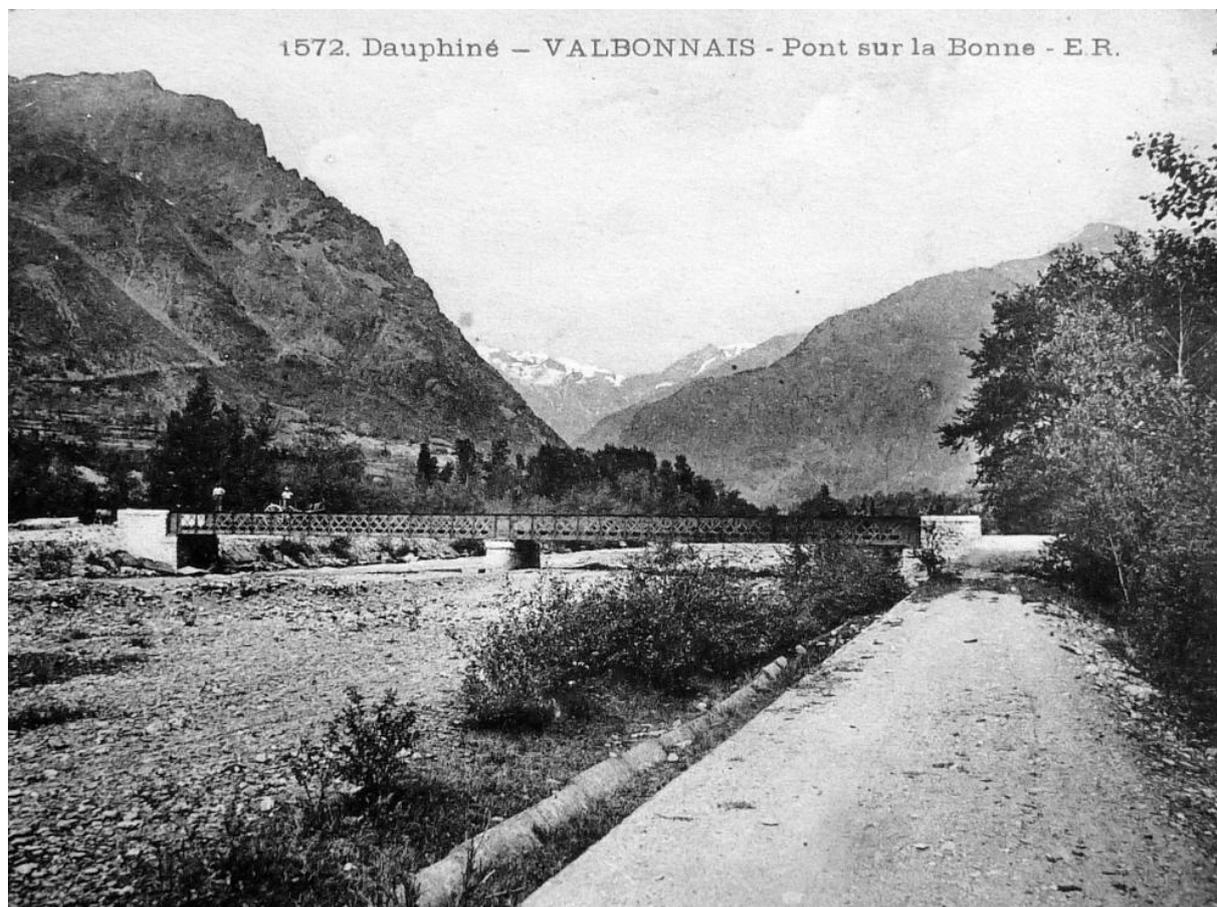


# La g@zette

*du Valbonnais*

*N° 160 – Avril 2021*

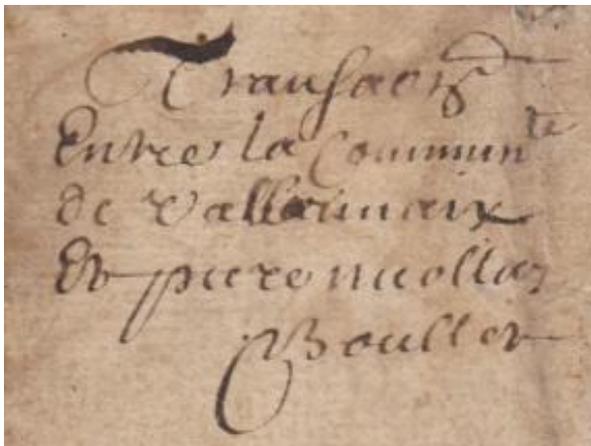
**Les Verneys : le pont du... *fournier* en 1668**





A l'époque, le cachet de la poste faisait foi. Mon ami Marcel Vieux, grand collectionneur d'anciennes cartes postales, a retrouvé sur trois exemplaires du modèle, faisant notre une, les dates d'envoi suivantes : 1929, 1917 et 1909. Le présent cliché remonte vraisemblablement au tout début du XX<sup>e</sup> siècle...

En descendant le chemin de la combe (aujourd'hui, la route des Verneys) à cheval sur un XIX<sup>e</sup> siècle finissant et les beaux jours d'un XX<sup>e</sup> prometteur, j'aurais pu rencontrer ces deux attelages hippomobiles empruntant le pont des Verneys. « *Ka la drairo pré su mâtè, kulûbyé dit ké la plourè* » lance le cultivateur le plus âgé. « *Oui, quand la Dreyre prend son manteau, Colombier dit qu'il pleuvra* » poursuit l'autre. Savaient-ils, qu'au printemps 1668, la communauté de Valbonnais décida la construction d'un pont sur la Bonne, au lieu-dit du pont du fournier ?

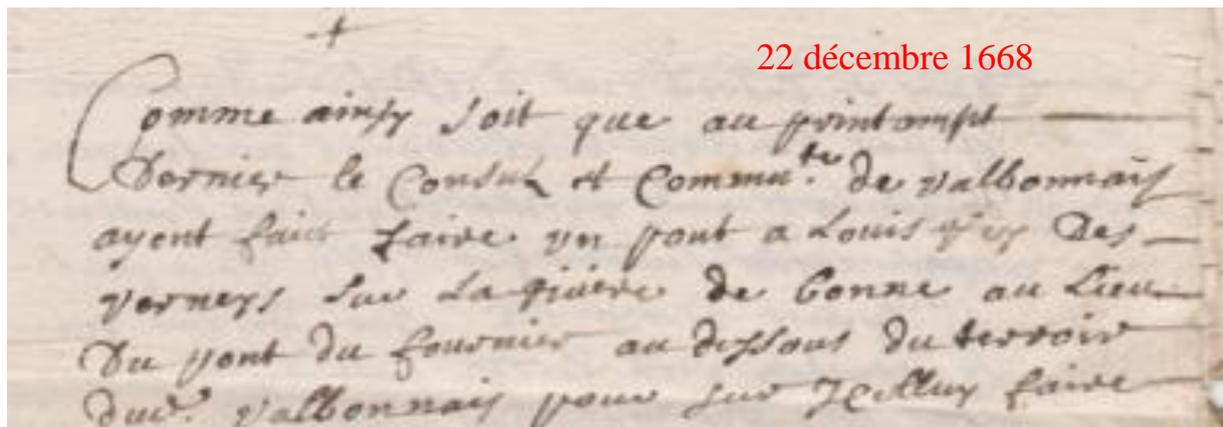


Transaction entre la communauté de Valbonnais et Pierre Nicollas Boullot. Il y a quelques années, j'avais prié Madame Curty, résidant l'été aux Faures en Valjouffrey, de me transcrire avec une précision mathématique ce texte. J'ai conservé l'absence de ponctuation et d'accent, repris en italique l'orthographe initiale de certains mots et ajouté une majuscule aux noms et prénoms...

Comme ainsi soit que au printemps dernier le consul et communauté de Valbonnais ayant fait faire un pont à Louis Rey des Verneys sur la rivière de Bonne au lieu *du pont du fournier* au dessous du terroir dudit Valbonnais pour sur *icelluy* faire passer *touttes les bestes de voyture* et autres pour le service et utilité tant des habitants dudit Valbonnais que pour toutes autres personnes qui y passent par ledit mandement qui vont et *vienne* disant sur laquelle continuation Pierre Nicollas Boullot du lieu des Verneys hameau dudit Valbonnais avait formé *ampechement* et acte de *desnontiation* de nouvelle œuvre fondée sur les *dommages* que ceux

qui viendront à passer sur ledit pont *luy feroient* à une pièce qu'il a joignant ledit pont du côté du vent appelé le champ *la somme* dedans laquelle tous ceux qui passaient et au contraire ladite communauté de Valbonnais soutenait que de tout temps immémoré il y avait un pont semblable à *celluy* qu'ils y ont *faict* faire du présent et que le chemin se peut faire le long de la pièce dudit Nicollas dans un endroit qu'il a *esdifie* au commun et par conséquent ne donnait que peu de dommages audit Nicollas lequel au contraire avait encore soutenu par *escrit faict* par le St Emery *advocat* le 20<sup>e</sup> juin dernier que si bien il y avait eu un pont à cet endroit que ce n'était que pour l'usage du fournier de Valbonnais pour passer le bois qu'il prenait au-delà de la rivière et sur ces contestations il aurait *heu* arrêt le 13<sup>e</sup> de ce mois portant d'enquêter de faire vue et descente de lieu par devant le premier notaire royal requis non suspect à ces fins commis en vertu duquel arrêt ledit Nicollas aurait le 17<sup>e</sup> de ce mois fait donner assignation à honnête André Cros consul moderne pour la communauté *ce jourd'hui* en ce lieu et par devant M<sup>e</sup> Sallomon Chuzin notaire royal de Beaumont pour voir procéder aux choses ordonnées par *icelluy* ayant ledit Nicollas fait son *comparant* et ledit consul sur le point de faire le sien et dans ce même temps tous ces différents étant venus à la connaissance de noble Jacques de Polligny seigneur dudit lieu de de La Fare baron dudit Valbonnais et pour couper le chemin

22 décembre 1668



Comme ainsi soit que au point d'emp...  
 Cornier le Consul et Commun. de Valbonnais  
 ayent fait faire un pont a Louis Verneys  
 Verneys sur la rivière de Conne au lieu  
 du pont du fournier au dessus du terroir  
 dudit Valbonnais pour sur icelluy faire

au grand procès et grand frais qui pourront encore continuer et désirer de tenir ces sujets en repos aurait trouvé bon et ordonne à ces dites parties de faire voir le lieu *contencié* **[en litige]** auxdits Me Chuzin et Me Pierre Buisson notaires *soussignes* et de se régler par ce que *crois* en *heux* trouver bon et à propos ensuite de quoi étant *avecq* ledit consul et Nicollas sur les lieux et *iceux veu* ladite pièce a été de leur *advis* faire le traité qui s'ensuit à cette cause le 22<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1668 après-midi par devant moi notaire royal delphinal héréditaire soussigné et en présence des *tesmoins bas nommes* se sont établis en leurs personnes ledit Pierre Nicollas Boullot à feu Jean du lieu des Verneys d'une part et ledit André Cros consul moderne dudit Valbonnais et faisant au nom d'icelle et à laquelle il promet faire ratifier à la première assemblée générale d'autre part lequel de leur bon gré et franche vollonté et par cette transaction à jamais irrévocable lesdits donnent à eux à entendre *vue* desdits différents transige ainsi que s'ensuit savoir que au moyen de la somme de 60 tt **[livres tournois]** a ledit acompte de laquelle ledit consul a charge de payer audit Me Chuzin et à moi notaire soussigné

la somme de 10 tt pour ladite vacation faite au *subjet* que dessus et les 50 tt restantes il paiera audit Nicollas en deux payes égales le premier dans un mois prochain et l'autre dans un mois après en denier clair ou en compensation sur les rôles que ledit consul a en *recept* ledit Nicollas se *despart* dudit procès et consent que ledit pont soit maintenu et subsiste et soit maintenu par ladite communauté de Valbonnais pour y passer et repasser *ensablement* tous les autres qui voudront avec *bestes* de voiture ou autrement ainsi qu'on voudra et de plus ledit Nicollas s'oblige de faire un chemin à la tête de sadite pièce qui prendra une route du côté du couchant au pied de la dite pièce dudit Nicollas et viendra arriver sur ledit pont lequel chemin ledit Nicollas tiendra réparé et en bon état en sorte que toutes le bêtes qui passeront sur ledit pont puissent passer aisément et facilement audit chemin et sans que néanmoins ledit Nicollas soit obligé à l'entretien dudit pont ni de le faire sur lequel il est appuyé pour demeurer icelle communauté chargée de faire cela ledit procès moyennant ce que dessus demeurera assoupi et rendu présentement par ledit Nicollas audit Cros consul en nombre de 13<sup>e</sup> pièce y compris ledit arrêt et le contenu ci-dessus ils ont chacun en droit soit promis et juré avoir agréable ferme établi sans y contrevenir en jugement ni dehors à peine de tous dépens *domages* et intérêts obligations pour *ce* tous leurs biens à toutes cours royales delphinales baillage de *grisivodant* et à leur ordinaire en forme fait et passé audit Valbonnais logis de Jacques Girard en présence du seigneur baron dudit Valbonnais et desdits Me Chuzin et Buisson notaires royaux et de Me Claude Nicollet Comballet officier royal du Périer *tesmoing* requis ledit consul soussigné non ledit Nicollas pour ne savoir de ce enquis



Enigme : où était le lieu du pont du fournier et le nouveau pont de 1668 ?

# Dans l'ombre des ALLEMAN : Le chevalier Bertrand des ENGELAS et sa descendance ou la naissance d'un patronyme héréditaire en Valbonnais.

Auteur : Cyril Royer

Au XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles, des patronymes apparaissent et tendent à devenir héréditaires. Les hommes tirent leur nom d'un toponyme, d'un surnom ou du prénom de leur père. Les fils du chevalier Bertrand des ENGELAS, vivant au milieu du XIII<sup>ème</sup> siècle, vont adopter le nom de BERTRAND et le transmettre à leurs descendants. Si les premières générations sont constituées de chevaliers puis de damoiseaux, une lente descente sociale peut-être envisagée pour faire le lien avec les nombreuses familles BERTRAND présentes dans la vallée dès la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle.

I - **Bertrand des ENGELAS**, chevalier, né au début du XIII<sup>ème</sup> siècle, apparaît en 1236 comme témoin au testament du dauphin André. Son père tenait déjà des ALLEMAN un fief à « *Vallem Bonessi et in tota Valle* ». Le jeune dauphin Guigues VII, d'abord sous tutelle de sa mère, va ensuite s'entourer d'une cour et de conseillers. Bertrand des ENGELAS est conseiller et chambellan du jeune dauphin entre 1246 et 1251. Comme son père, il tient des biens à Valbonnais de Guigues ALLEMAN (seigneur de Valbonnais mort en 1248). Ce dernier vend ses droits sur son vassal Bertrand et ses fiefs au dauphin Guigues VII en 1249. Bertrand des ENGELAS donne en 1248 à Marc des HERBEYS plusieurs fonds et cens, à charge de le servir contre tous, excepté le dauphin. Il reçoit peu après du dauphin Guigues VII des biens à Vaulnaveys, Herbeys et au mandement de Vizille. Officier delphinal, il va occuper plusieurs charges de châtelain et en profiter pour usurper certains droits. « *Bertrandi de Enjalatis* » meurt entre 1257 et 1260, laissant trois fils « *Guigonem, Guillelmum et Raimundum* ». Ses fils et héritiers transigent en 1260 avec le dauphin Guigues VII qui renonce, moyennant 400 livres, à toutes revendications « *de ce que ledit Bertrand s'était approprié... parce qu'il avait exercé, sans rendre de comptes, les fonctions de châtelain de Saint-Bonnet, de La Mure, Vizille, Grenoble, Voreppe, Moirans, Saint-Donat et Peyrins* ». Quatre-vingt-un ans plus tard, le dauphin Humbert II confirme en 1341 le privilège jadis accordés aux chevaliers « *dom<sup>o</sup> Bertrando de Ingalatis militi, dom<sup>o</sup> Raymundo Bertrandi militi* », de ne pouvoir être aliénés. Cette confirmation, faite selon toute vraisemblance à leur demande de leurs descendants et héritiers, donne une preuve directe du lien entre Bertrand des ENGELAS et ses descendants, qui adoptèrent son prénom pour patronyme héréditaire. Le chevalier Bertrand des ENGELAS, laissa, d'une femme inconnue :

- Guigues BERTRAND, qui suit
- Guillaume BERTRAND, qui suivra
- Raimond, chevalier, cité de 1260 à 1291. Il reçoit en 1284 du dauphin Humbert I<sup>er</sup> et de son épouse Anne des biens à Veurey et Aygalans, qu'il reconnaît tenir en fief de François de SASSENAGE. Il reçoit en 1292 du dauphin un étang appelé l'Eigala au terroir de Moirans. Il est investi par le même en 1298 d'une île au territoire de Moirans. Il épouse « *Douce de PONÇONAS* », fille du chevalier Raymond. Elle fonde en 1279 une chapelle au mas de « Ponçonas ». Sans postérité, son neveu Jacelme hérite de ses biens.

- Fleurie, morte avant 1290, femme de Rodolphe d'AVALON de Vizille puis probablement de noble Guillaume GUERS. Elle est la mère de Galienne et de Chabert d'AVALON, qui rédige le 25 mai 1290 son testament en faveur de ses oncles Guillaume et Raymond BERTRAND, chevaliers, « *ainsi que son cousin Jacelme BERTRAND* ».

**II – Guigues BERTRAND**, chevalier, né vers 1225, il passe en 1266 une reconnaissance pour des biens acquis d'Odon ALLEMAN, seigneur de Champ, la maison des « *Aynardis* » à Valbonnais. Il meurt tôt, laissant au moins deux fils :

- Jacelme, qui suit
- Bertrand, qui vend le 25 mai 1291 avec son frère Jacelme, et Raymond BERTRAND et Joffray BERTRAND à noble Guillaume GUERS d'Avalon « *l'hérédité de Chabert d'AVALON, mouvant partie du fief du Dauphin et partie de celui de Fleurie, femme de Guillaume, pour 800 livres viennois* ».

**III – Jacelme BERTRAND**, damoiseau, né vers 1250. Jacelme BERTRANDI et son fils Jacelmet rendent hommage au Dauphin en 1302 pour l'héritage à Corps de feu Raymond BERTRAND, chevalier. « **Jocelin BERTRAND** » passe une reconnaissance au profit d'Hugues, coseigneur de Sassenage en 1303, pour une vigne à Veurey. Il laisse au moins un fils :

**IV – Jacelmet BERTRAND**, damoiseau, né vers 1270. Jacelmet BERTRANDI, damoiseau, convient avec le dauphin d'échanger ce qu'il possède à Corps contre des biens équivalents en 1302. En 1312, noble Jeancelme BERTRAND et son fils Guigues échangent avec le dauphin Jean leurs droits sur la leyde du sel à Corps contre des cens avec directe seigneurie à Aspres et Corps. Il possède une maison forte à Vizille. Il est le père de :

**V – Guigues BERTRAND**, coseigneur de Veurey, né vers 1300. Guigues BERTRANDI « *fils de feu noble Jacerand* » tient une maison forte et autres biens à Veurey d'Henri de SASSENGAGE en 1339. Il avait épousé avant 1340 Marguerite, veuve d'Albert de SASSENGAGE. Marguerite d'AMBEL, veuve de Guigues BERTRAND coseigneur de Veurey, teste le 10 août 1368 et institue pour héritier son fils Jacelme BERTRAND :

**VI – Jacelme BERTRAND**, né vers 1330. Il laisse une fille unique, seule héritière de sa famille :

**VII - noble dame Arthaude BERTRAND** de Vizille, fille de feu Jacelme, vit 1398-1407. Elle fonde une chapelle dans l'église de la Mure et trois messes par semaine. Lors de cette fondation, elle donne tous ses biens à Cognet, la Mure et Vizille, et dans toute l'étendue des deux mandements.

## **Deuxième branche**

**II – Guillaume BERTRAND**, chevalier et châtelain de Theys en 1277-1283. Il reconnaît en 1282 tenir d'Odon ALLEMAN plusieurs fiefs et cens dans diverses paroisses du mandement de Valbonnais. Il semble être le père de Geoffroy, qui suit :

**III - Geoffroy alias Jossfredus BERTRANDI**, reconnaît tenir en 1298 de Guigues ALLEMAN, seigneur de Valbonnais, le quart de la montagne de « *Puydurant* » et d'une maison aux « *Engelacoz* ». Il est le père de :

**IV - noble Raymond BERTRAND**, « fils de Joffroy Bertrand, des Engelas », qui passe une reconnaissance en 1314 pour des héritages dans la paroisse de Lavaldens. Noble Remond BERTRAND vend avant 1307 des biens à Jean ALLEMAN, recteur de l'hôpital du Pont de Severaisse. Il s'identifie peut-être avec le chevalier Raimond BERTRAND, proche d'Hugues ALLEMAN de Valbonnais, cité en 1349.

**Non rattachés :**

Bernusius Bertrand des Engellas, homme lige du Dauphin en 1317.

Bertrand des Engelas, chevalier, vit 1328.

Le chevalier Guigues BERTRAND, vassal de Moirans, époux d'Eleonore BERARD de la Garde en Oisans, vivante en 1339-1345, pourrait être issu de cette famille. Ils ont laissé une postérité dans la vallée de l'Isère.

**Sources principales**

Archives Départementales de l'Isère, B3316 & B3977

A. DUSSERT, *Essai historique sur la Mure et son mandement*, 1902

U. CHEVALIER, *Inventaire des archives des dauphins à Saint-André de Grenoble en 1277*, 1869

U. CHEVALIER, *Inventaire des archives des dauphins de Viennois à Saint-André de Grenoble en 1346*, 1871

U. CHEVALIER, *Regeste Dauphinois*, 1913-1926



*Enjelatis, Ingalatis, Engelacoz, Engellas*, les variants de nos Engelas relevés par Cyril Royer

## Magie et médecine populaires à Valjouffrey...

En juin 1958, l'ethnologue et folkloriste français, Charles Joisten (1936 – 1981) cueille, dans son panier de contes, légendes et autres traditions orales, de bien drôles et étranges témoignages. A Péchal, hameau de Valbonnais, nos anciens ont capturé un misérable sauvageon aux pieds nus, descendus du bois du Chevallier pour voler du linge ou autres hardes. Notre petit carcari prisonnier, empoissé dans des galoches, entend l'appel désespéré de sa maman... (N° 46 – 47 - 67 – 68).

De 1958 à 1960, Charles Joisten, qui sera conservateur du Musée dauphinois de Grenoble de 1970 à 1981, poursuit ses recherches dans la haute vallée de La Bonne : Le Valjouffrey. Voici un article, écrit par cet immense collecteur des traditions du Dauphiné, Savoie..., paru dans la revue qu'il a fondée en 1973 : Le monde alpin et Rhodanien. (Revue régionale d'ethnologie N° 3 – 4 / 1973).

### Magie et médecine populaires à Valjouffrey(Isère)

Le Valjouffrey, qui prolonge le Valbonnais, ou vallée de la Bonne, est l'une des vallées – située dans le département de l'Isère – qui s'enfonce profondément dans le massif du Pelvoux.

Le témoignage qu'on va lire a été enregistré le 22 avril 1960, auprès d'une cultivatrice du village des Faures (commune de Valjouffrey), Mme Vve J. L..., âgée de 76 ans au moment de l'enquête et qui est décédée depuis. **(à suivre)**

